

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2026

L'an 2026, le 5 février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de Martine PY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Conseillers municipaux présents : Martine PY, Pierre BOYER, Michel ROUX, Jean-Pierre (Pit) BERTRAND, Joëlle DAVID, Brigitte LEBIODA, Renée NOUGUIER.

Conseillers municipaux excusés : Fabien ROUX a donné procuration à Michel ROUX, Jean-Pierre Gérard BERTRAND a donné procuration à Renée NOUGUIER, Dominique CHAILLOL a donné procuration à Martine PY.

Secrétaire de séance : Pierre BOYER.

En présence de la secrétaire générale de mairie, Nadine EYRAUD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du procès-verbal du dernier conseil municipal du 11 décembre 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire lit l'ordre du jour, à savoir :

- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables ;
- Annulation et remplacement de la délibération n°2025_48 relative à l'achat d'une partie de terrain communal au Col du Noyer ;
- Convention festival « Lignes de crêtes 2026 » ;
- Convention événement « Partir en livres 2026 » ;
- Questions diverses/informations.

Madame le Maire pose la question suivante aux élus « est-ce que cet ordre du jour vous pose une problématique de conflit d'intérêt » ?

Aucun élu n'étant concerné par un point de l'ordre du jour, le conseil commence.

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition de la DGFIP, il y aurait lieu de régulariser des créances datant de plusieurs années et impossibles à recouvrer.

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

- **Budget Communal 09500 : Total 320,50 €**

Redevable	Reste dû	Année	Numéro pièce
GAEC La Ferme du Pré de l'Ours	235,00 €	2019	T-163
BOISSET David	63,00 €	2021	T-59
BRIONES André	22,50 €	2022	T-41
TOTAL	320,50 €		

- **Budget Eau Assainissement 09502 : Total 449,67 €**

Redevable	Reste dû	Année	Numéro pièce
METSU Nicolas	0,70 €	2018	T-245
GAEC La Ferme du Pré de l'Ours	226,44 €	2019	T-111

GAEC La Ferme du Pré de l'Ours	160,92 €	2019	T-111
PREL Madeleine	0,20 €	2019	T-213
BOISSET David	39,31 €	2021	T-39
BOISSET David	19,60 €	2021	T-39
DARRIER Michel	0,80 €	2022	T-92
GUENEUX Gilles	0,60 €	2022	T-150
NICOLAS Geneviève	0,11 €	2024	T-207
NICOLAS Geneviève	0,09 €	2024	T-207
VIDEAU Frédéric	0,02 €	2024	T-275
GUENEUX Gilles	0,88 €	2025	T-152
TOTAL	449,67 €		

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés admet en non-valeur les créances présentées.

ANNULLATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°2025 48 RELATIVE À L'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL AU COL DU NOYER

Madame le Maire rappelle aux élus que lors du conseil municipal du 11 juin 2025, il a été validé la vente de 601 m² sur les 61 750 m² de la parcelle C1032 au col du Noyer au profit de Monsieur Thomas MICHEL.

Il fallait noter sur cette délibération 610 m² au lieu de 601 m².

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'annuler la précédente délibération n° 2025_48 en date du 11 juin 2025 ;
- D'accepter la vente de 610 m² ;
- De fixer le prix à 1€ le m² ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

CONVENTION FESTIVAL « LIGNES DE CRETES 2026 »

Madame le Maire laisse la parole à Madame Brigitte LEBIODA pour présenter ce projet.

Depuis 2012, les bibliothèques du territoire Champsaur Valgaudemar organisent un évènement culturel autour de la lecture publique intitulé « Lignes de Crêtes ».

Depuis 2021, la commune participe à cette manifestation.

Cette année, le Festival se déroulera du 2 au 11 octobre 2026 dont le thème serait autour du suspense.

Afin de participer à cet évènement culturel, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec la Mairie de Saint Bonnet en Champsaur comme en 2025.

Le coût forfaitaire pour chaque commune partenaire s'élève à 350 €.

Les dates des activités qui auront lieu sur la commune ne sont pas encore connues.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer cette convention et valide le coût forfaitaire de 350 € pour cet évènement « Lignes des Crêtes 2026 ».

CONVENTION EVENEMENT « PARTIR EN LIVRE 2026 »

Madame le Maire laisse la parole à Madame Brigitte LEBIODA pour présenter ce projet.

En 2025 la commune a participé à cette manifestation.

Pour cette 12^{ème} édition, le thème sera « Les Héros » et se déroulera du 17 juin au 19 juillet.

Le festival est organisé en collaboration entre les médiathèques d'Ancelle, Chabottes, Saint Bonnet en Champsaur, Saint Firmin, Saint Jean Saint Nicolas.

Les dates des activités qui auront lieu sur la commune ne sont pas encore connues.

Afin que la bibliothèque municipale du Noyer puisse s'associer à cet évènement, il est nécessaire de signer une convention et de verser une participation de 100 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à :

- Signer la convention 2026 avec la commune de Saint Bonnet en Champsaur pour l'évènement « Partir en Livre » ;
- Régler le montant de 100,00 € de participation qui comprend les prestations, les frais d'hébergement et de restauration des intervenants et les frais de communication.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Néant.

A 21 heures 00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 06/03/2026, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.